



Mahagi, le 26. 09. 2025

Réf: AA. DW/014/2025

**Concerne : Transmission de la Décision pour la
poursuite de la formation des
Séminaristes du Diocèse de Wamba**

Aux Grands Séminaristes,

Aux parents des Grands Séminaristes,

Je vous transmets la décision dont l'objet en concerne.

Au regard de la crise qui prévaut au Diocèse de Wamba, la situation des Grands Séminaristes a fait l'objet de la préoccupation du Dicastère pour l'Évangélisation au seuil de l'année académique 2025-2026. Il en ressort que la formation de futurs prêtres dans un climat difficile qui s'est établi au Diocèse est inappropriée. Voilà pourquoi le Dicastère décide que : « Les séminaristes qui désirent poursuivre leur formation sacerdotale peuvent s'adresser à d'autres Evêques qui accepteraient de les recevoir après un discernement adéquat » (cf. Protocole N° 1579/25).

Cela implique que les séminaristes du Diocèse de Wamba ne pourront poursuivre leur formation au sacerdoce qu'après avoir rempli la condition susmentionnée. Implicitement, cela signifie également que, si un séminariste souhaite s'orienter plutôt vers la vie religieuse, il pourra demander à être admis comme candidat dans un institut de vie consacrée ou dans une société de vie apostolique, en poursuivant sa formation selon la coutume de cet institut ou de cette société. Par décision du même Dicastère, ces dispositions restent en vigueur jusqu' à nouvel ordre.

Pour ma part, je suis tout à fait disposé à accompagner les séminaristes de la Propédeutique, du Philosphat et du Théologat dans leur choix et sa mise en œuvre (qui comprend une demande d'admission écrite à l'Ordinaire du lieu choisi). C'est une décision qui est communiquée aussi aux autres Evêques pour solliciter leur bienveillance quant à la demande des séminaristes en ce sens.

Tout en vous souhaitant une bonne réception, je vous assure de ma sollicitude pastorale.

† Sosthène AYIKULI ADJIDWA

Evêque de Mahagi-Nioka

Adim. Apost. de Wamba

